

Baulmes - Vuitebœuf  
 Rances - Champvent  
 Essert-s.-Champvent  
 Valeyres-s.-Rances  
 Villars-s.-Champvent  
 Vugelles-La Mothe  
 Sergey - L'Abergement  
 Method - Suscévaz  
 Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au vendredi:

9h00 - 11h30 et 14h30 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

## CÉLÉBRATIONS

### Vendredi 18 avril 2025

Église de Giez	10 h 00	Culte. T. Keller.
Église d'Onnens	10 h 00	Culte. Vendredi Saint. T. Gasteiner.
Église de Method	10 h 00	Culte. Cène. C. Collaud.
Église de Montcherand	10 h 00	Culte. Vendredi Saint. A. Ledoux.

### Samedi 19 avril 2025

Église de Vuitebœuf	22 h 45	Liturgie de la nuit de Pâques. J.-N. Fell.
---------------------	---------	--

### Dimanche 20 avril 2025

Temple de Vugelles	07 h 00	Aube de Pâques, petit déjeuner et culte. Cène. T. Gasteiner.
Les Tuileries-de-Grandson	10 h 00	Culte de Pâques avec cène et petit-déjeuner à 9h00. T. Keller.
Temple de Baulmes	10 h 00	Culte. Cène. D. Fell.
Église de Ballaigues	10 h 00	Culte de Pâques et course aux œufs. A. Ledoux.
Chapelle de Chamblon	10 h 30	Culte. Cène. A.-C. Rapin.

### Dimanche 27 avril 2025

Église de Champagne	10 h 00	Culte ensemble, secteur côté Jura, avec baptême suivi d'un apéritif. T. Gasteiner.
Temple des Clées	10 h 00	Culte doi et tradition. A. Ledoux.
Église de Ballaigues	10 h 00	Culte de Pâques et course aux œufs. A. Ledoux.
Chapelle de Chamblon	19 h 30	Soirée louange. A. Ledoux.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES  
 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche du mois - Messe à 8 h 30 à Baulmes

## BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

### Attention

Il n'y aura **PAS DE PARUTION** durant la semaine du lundi de Pâques, soit le:  
**mercredi 23 avril 2025**

Les mercredis où le Bulletin ne paraît pas figurent sur le site internet de la Commune de Baulmes sous le lien suivant: <http://www.baulmes.ch/fr/165/tarifs-de-publication-dans-le-bulletin-des-avis-officiels>.

Merci de votre compréhension.

La rédaction



**BAULMES**

[www.baulmes.ch](http://www.baulmes.ch)

## Société de tir sportif Misterdam Baulmes

### Dates des tirs 300 mètres 2025

#### AVRIL

**Mercredi 16.04 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

**Mercredi 23.04 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

**Mercredi 30.04 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

#### MAI

**Mercredi 7.05 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

**Mercredi 14.05 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

**Mercredi 21.05 18h00 - 20h30**

*Tir militaire*

**Mercredi 28.05 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

#### JUIN

**Mercredi 4.06 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

**Mercredi 11.06 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

**Mercredi 18.06 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

**Mercredi 25.06 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

#### JUILLET

**Mercredi 2.07 18h00 - 20h30**

*Entraînement + Tir des Aiguilles avancé*

**Vendredi 4.07 15h00 - 20h30**

*Tir des Aiguilles*

**Samedi 5.07 08h00 - 17h30**

*Tir des Aiguilles*

**Mercredi 9.07 17h00 - 20h30**

*Tir des Aiguilles*

**Vendredi 11.07 15h00 - 20h30**

*Tir des Aiguilles*

**Samedi 12.07 08h00 - 12h00**

*Tir des Aiguilles*

**Mercredi 16.07 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

**Mercredi 23.07 18h00 - 20h30**

*Entraînement*

#### AOÛT

**Mercredi 13.08 18h00 - 20h30**

*Entraînement*



## BAULMES

www.baulmes.ch

**Mercredi 20.08 18h00 - 20h30**  
Tir militaire

**Mercredi 27.08 18h00 - 20h30**  
Entraînement

### SEPTEMBRE

**Mercredi 3.09 17h30 - 20h00**  
Entraînement

**Mercredi 19.03 17h30 - 20h00**  
Entraînement

**Mercredi 17.09 17h30 - 20h00**  
Entraînement

**Samedi 27.09 13h30 - 17h30**  
Entraînement

### OCTOBRE

**Samedi 4.10 13h30 - 17h30**  
Tir de clôture interne

**Samedi 11.10 13h30 - 17h30**  
Tir de l'Amitié Baulmes - Villars s/Yens

Département de la jeunesse,  
de l'environnement et de la sécurité

### Avis d'enquête

Une enquête publique est ouverte sur la demande d'autorisation de méthodes spéciales du consortium YOM, constitué des sociétés Malménergie Naturelle SA, Orlati Real Estate SA et Y-CAD SA, pour la réalisation d'une campagne de prospection géophysique.

Le projet vise à améliorer la connaissance du sous-sol afin de planifier l'exploitation de la géothermie profonde dans la région d'Yverdon-les-Bains. La campagne de prospection géophysique s'étend sur environ 100 km<sup>2</sup> et concerne 29 communes. Les mesures sont prévues uniquement sur des routes ou des chemins existants, dont la majorité se situe sur le domaine public. Toutefois, certaines parcelles privées sont concernées et des autorisations doivent être obtenues avec les propriétaires avant le démarrage des travaux.

Le dossier contient un rapport technique détaillant notamment la méthode utilisée, le planning de réalisation et la liste des parcelles concernées, ainsi qu'une carte détaillée des travaux par commune.

La procédure directrice est définie par l'article 24 de la loi sur les ressources naturelles du sous-sol du 11 décembre 2018.

Le dossier peut être consulté aux greffes municipaux des Communes de Baulmes, Belmont-sur-Yverdon, Boley-Magnoux, Chamblon, Champvent, Che-seaux-Noréaz, Cronay, Cuarny, Donneloye, Ependes, Essertines-sur-Yverdon, Giez, Grandson, Method, Montagny-près-Yverdon, Orges, Orzens, Pomy, Sus-cévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Montagny, Valeyres-sous-Rances, Valeyres-sous-Ursins, Villars-Epeney, Vugelles-la-Mothe, Vuiteboeuf, Yverdon-les-Bains et Yvonand ainsi qu'auprès de la Direction générale de l'environnement (av. de Valmont 30b, 1014 Lausanne),

**du 15 avril au 19 mai 2025**

Les interventions doivent être consignées soit sur la feuille d'enquête, soit adressées par pli recommandé aux greffes communaux ou à la Direction générale de l'environnement, dans le délai indiqué.

Direction générale de l'environnement  
Direction des ressources et du patrimoine naturels  
Division géologie, sols, déchets et eaux souterraines



## VUITEBŒUF

www.vuiteboeuf.ch

### Dispense d'enquête N° 2025-3

La Municipalité a décidé en sa séance du 7 avril 2025 de dispenser des formalités d'enquête les travaux suivants:

**Requérant:** Gaille Jean-François

**Parcelle N°:** 297

**Objet:** Demande d'installation photovoltaïque

Cet avis est affiché **au pilier public** de l'administration communale.

**Parution BAO:** 16.04.2025

La Municipalité



## RANCES

Administration communale  
Greffes municipal - Contrôle des habitants  
et bureau des étrangers

Les bureaux seront **fermés**  
**du 22 au 25 avril 2025 compris**

Je vous remercie de votre compréhension et vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de Pâques.

La secrétaire



## CHAMPVENT

www.champvent.ch

### Chasse aux œufs villageoise

Les habitantes et habitants des villages de Champvent sont cordialement invités à une:

**chasse aux œufs villageoise**  
**dimanche 20 avril 2025**

Les jeux sont totalement gratuits, et un petit cadeau sera offert à chaque enfant participant.

La chasse se déroule au Bike Park de Champvent (mais la chasse se fera sans vélo).

Des boissons et une restauration rapide seront proposées sur place, dès 15h00.

Les horaires sont les suivants:

- 15h30: Petits nés en 2021-2022-2023

- 16h00: Bambins nés en 2019-2020

- 16h30: Gosses nés en 2016-2017-2018

- 17h00: Enfants nés en 2014-2015

La chasse est organisée par les Ankers de Champvent, avec le soutien de la Commune de Champvent.

### Avis de fermeture de route

En raison de travaux de réfection du réseau d'eau potable, le chemin de la Charrière à Champvent sera **fermé à partir du 22 avril 2025 pour une période d'environ deux semaines.**

La Municipalité



## SERGEY

Greffes municipal  
Contrôle des habitants  
Bureau des étrangers

Le bureau communal sera **fermé** les:  
**lundis 28 avril, 5 et 12 mai 2025**

Durant cette période, les documents d'identités peuvent être établis directement auprès du Centre de Biométrie, Voie du Chariot 3, 1014 Lausanne, www.biometrie.ch

Les personnes qui auraient des documents à établir ou des permis à retirer voudront bien prendre leurs dispositions.

Merci pour votre compréhension.

La Municipalité



## L'ABERGEMENT

Stand de tir  
Jeunes tireurs

**Samedi 19 avril 2025 de 9h00 à 16h00**

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les cibles aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport.

Merci de respecter les sécurités mises en place.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité

Stand de tir  
Tirs militaires

**Jeu-di 24 avril 2025 de 17h30 à 20h30**

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les cibles aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport.

Merci de respecter les sécurités mises en place.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité

### Installation de piscine et jacuzzi

La Municipalité rappelle que toute installation de piscine, dès 5 m<sup>2</sup>, ou de piscine chauffée (jacuzzi inclus) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation communale ou cantonale.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet www.labergement.ch ou vous adresser au greffe municipal.

La Municipalité



# ORGES

## Arrêté de convocation pour le scrutin du 18 mai 2025

Préfecture du district Jura - Nord vaudois

Vu:

- la loi du 05.10.2021 sur les droits politiques (LEDP) et son règlement d'application (RLEDP),
- la démission de **Monsieur Nicolas PIAGET**, Municipal,
- l'autorisation du Bureau électoral cantonal du 7 mars 2025,

Les membres du corps électoral de la **Commune d'Orges** sont convoqués **le dimanche 18 mai 2025** pour élire un(e) conseiller(ère) municipal(e).

En cas de second tour, celui-ci aura lieu **le dimanche 8 juin 2025**.

### Mode d'élection

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour) ; une élection tacite est possible dès le 1<sup>er</sup> tour. En cas d'élection tacite, la tenue du scrutin populaire est annulée.

### Corps électoral

Font partie du corps électoral communal (à l'exclusion des personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale ou qui sont représentées par un mandataire pour cause d'incapacité en raison d'une incapacité durable de discernement) :

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune,
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de dix-huit ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins.

Seront automatiquement incluses dans le registre du corps électoral les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus ou qui les rempliront d'ici au jour du scrutin.

Le registre du corps électoral peut être consulté au greffe municipal durant les heures normales d'ouverture des bureaux à des fins de vérification de l'exactitude des données inscrites.

### Dépôt des listes

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé

- **au mardi 22 avril 2025 à 12 heures précises au greffe municipal pour le premier tour;**
- **au mardi 20 mai 2025 à 12 heures précises au greffe municipal en cas de second tour.**

Toute liste de candidature doit :

- être signée par 3 membres du corps électoral domiciliés dans la commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine et domicile ;
- mentionner une personne mandataire et une personne suppléante; à défaut, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme personne mandataire et la suivante comme personne suppléante ;
- être signée par chaque personne candidate; la signature peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration,
- porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de toutes les personnes candidates.

Le greffe municipal prend note des date et heure du dépôt des listes et s'assure de leur conformité.

### Voies de recours

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de ce scrutin doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Le Préfet:  
Fabrice De Icco

# HOURIET

sanitaire   
& chauffage

☎ 021 887 75 75 🌐 WWW.HOURIET-SANITAIRE.CH

# LE CROCH' PIED

CAVEAU « AU CROCH'PIED »

Rue Basse 32

1422 GRANDSON

[www.croch-pied.com](http://www.croch-pied.com)

Samedi 26 avril 2025 – 20h30

## Les Grandes Berthe

### Anatomie d'une Chanson

Chansons françaises revisitées et sketches  
humoristiques



Entrée: 25.- frs

RESERVATION: Maison des Terroirs Grandson – 024 445 60 60



**Dimanche 4 mai 2025 à 10h00**

**La Société de musique «L'ÉCHO DES CAMPAGNES» de Rances-Valeyres-sous-Rances**

organise un

**repas-concert à la grande salle de Valeyres-sous-Rances**

**Menu:**

Tomate farcie à la mousse de thon et sa saladin - Cou de porc à la moutarde - Gratin dauphinois - Courgettes à la tomate - Tiramisu aux fruits  
Café inclus dans le prix

Ouverture des portes: 9h30 - Concert: 10h00 - Repas: 12h30

Prix repas et concert: Fr. 45.-/pers. ou enfants: Fr. 1.- par année d'âge jusqu'à 13 ans

Pour toute inscription, contacter le **079 561 95 67**

**SANI-BOIS** Sàrl  
*Maîtrise fédérale*

Lutte contre les nuisibles  
Guêpes - fourmis - cirons  
Fouines - rongeurs  
Champignons - mэрule

Assainissement de bâtiments  
Yverdon 076 228 42 92 - www.sani-bois.ch



L'ASSOCIATION IMPACT BAULMES VOUS INVITE

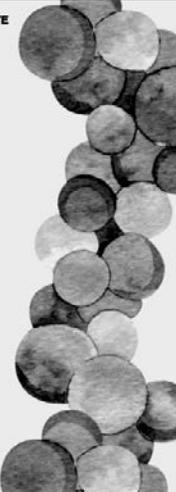
*Fête de Pâques*

17-20  
AVRIL  
2025

SPECTACLE  
MUSIQUE  
TOURS EN PONEY  
RESTAURATION  
RALLYE, JEUX  
ET AUTRES ...

SALLE DES FÊTES  
BAULMES

Info. et programme  
église Impact Baulmes



**Concert pascal**

Temple de Baulmes  
Vendredi saint 18 avril 2025  
17h15

**L'Ensemble Vocal de Poche**

Margaret Harmer, percussions

Musique pour l'Office  
du Vendredi saint

Entrée libre - collecte

Org.: Association culturelle de Baulmes et environs <http://baulmes-culture.ch>




**Concert**

Baulmes, Hôtel de Ville

Vendredi 2 mai 2025  
20h15

**Organic Jug Band**

Dave Ferrington guitare, banjitar, chant  
Bill Holden flugabone, trompette, jug  
Steve Litsios washboard, bones

Orchestre acoustique puisant son répertoire dans  
les musiques caractérisées par le mélange de Blues,  
de Ragtime, de Jazz.

Entrée libre - collecte

Org.: Association culturelle de Baulmes et environs <http://baulmes-culture.ch>




## CHAMPVENT

# Thé - Vente - Souper

**Le dimanche 4 mai 2025 dès 14h00 à la grande salle**

Pêche miraculeuse pour les enfants / Roue de la chance avec, dans l'après-midi, un tour «spécial enfants»  
Pâtisseries maison et stand de confection / Stand maquillage pour les enfants / Atelier Suminagaschi animé par Anne Cavallini

**Dès 18h00:** Nos succulentes assiettes froides seront servies au prix de Fr. 15.–

Nous nous réjouissons de vous accueillir.

*Les Dames de la Société de Couture*

## Danger d'incendie avec les appareils électriques

En Suisse, la plupart des incendies de maisons et d'appartements sont causés par un appareil électrique. Sèche-linge, fer à repasser, multiprises sont autant d'objets dont on ne peut se passer au quotidien. Mais s'ils sont vieux, défectueux ou mal utilisés, ces appareils si pratiques peuvent aussi rapidement être à l'origine d'un incendie. Nos conseils vous aident à éviter un incendie.

### Petit mémento du bon usage des appareils électriques

- N'utilisez pas le mode veille, mais éteignez complètement l'appareil.
- Si possible, débranchez la prise lorsque vous n'utilisez pas l'appareil.
- Prévoyez assez d'espace autour de l'appareil pour empêcher toute accumulation de chaleur. Cela vaut en particulier pour les poêles de chauffage, les radiateurs rayonnants, les projecteurs, les lampes halogènes et à incandescence, les chaînes hi-fi et les téléviseurs.
- Laissez toujours les grilles de ventilation bien dégagées.
- Vérifiez régulièrement si les appareils présentent des signes d'usure et si des câbles sont endommagés. Faites vérifier les appareils défectueux ou très anciens par un spécialiste ou remplacez-les.
- Ne placez pas de matériaux facilement inflammables (par exemple : rideaux, journaux, meubles) à proximité d'appareils susceptibles de chauffer.
- Installez des détecteurs de fumée pour rapidement détecter les incendies et gardez un extincteur ainsi qu'une couverture antifeu à portée de main.
- Lisez le mode d'emploi et les instructions du fabricant avant l'utilisation.

### Éteignez complètement les appareils

Le mode veille pour le téléviseur, la chaîne stéréo ou le lecteur DVD est bien pratique, mais il consomme beaucoup d'énergie, surtout si les appareils sont anciens. En effet, un appareil en mode veille reste en réalité sous tension 24 heures sur 24. En outre, le mode veille est une source de danger potentiel lorsque l'appareil est installé dans un meuble. En cas de surchauffe, les matériaux inflammables à proximité tels que rideaux ou papier peuvent s'enflammer en peu de temps. Vous pouvez réduire le risque d'incendie en éteignant complètement l'appareil quand vous ne l'utilisez.

### Les causes d'incendie les plus fréquentes

Si les améliorations techniques apportées d'année en année aux appareils électriques ont permis de les rendre plus sûrs, le danger d'incendie lié à leur utilisation n'a pas totalement disparu pour autant. Selon les statistiques sur les causes d'incendie de l'institut allemand IFS (institut pour

la prévention et la recherche en matière de dommages), le top 3 du classement des appareils électriques le plus souvent à l'origine d'incendies en Allemagne est le suivant : réfrigérateurs, sèche-linge et multiprises. Le lave-vaisselle et le lave-linge sont respectivement en 4e et 5e position. Le classement suisse devrait être similaire.

### Soyez attentifs aux signes précurseurs

Est-ce que le dispositif de protection (fusibles, disjoncteur) se déclenche régulièrement ? Sentez-vous une odeur de brûlé ? La lumière vacille-t-elle ? Ressentez-vous une sensation de picotement lorsque vous touchez l'appareil ? Ou bien l'appareil électrique émet-il un bruit inhabituel ou produit-il de la fumée ? Ce sont là des signes précurseurs de danger ; agissez immédiatement !

Si possible, débranchez l'appareil concerné ; si ce n'est pas possible, vous pouvez couper le disjoncteur ou dévisser le fusible. Faites ensuite vérifier l'appareil par un spécialiste ou remplacez-le. Ne rafistolez pas vous-même des installations électriques. Il y a danger de mort !

### 15% des appareils électriques présentent des défauts

Parmi le matériel électrique contrôlé par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI en 2022, 15% présentait des défauts. Dans 123 cas, il s'agissait de défauts concernant la sécurité pouvant entraîner des risques de décharges électriques, de brûlures, de formation de fumée ou d'incendie.

L'ESTI conseille la prudence lors de l'achat privé d'appareils électriques étonnamment bon marché sur des plateformes en ligne (boutiques en ligne) sans adresse suisse joignable de l'exploitant. Les appareils proposés sont souvent des imitations contrôlées de manière lacunaire, qui sont ou peuvent devenir dangereux en cas d'utilisation prolongée, en raison de leurs composants électriques de moindre qualité et d'une conception rudimentaire. Ces problèmes sont souvent difficiles voire impossibles à déceler à l'œil nu pour les consommatrices et consommateurs. Ils devraient s'assurer que l'appareil est équipé d'une prise électrique suisse conforme, que le service client est compétent et joignable, que le mode d'emploi est compréhensible et le cas échéant qu'un label de contrôle est apposé sur l'appareil. (Source texte : ESTI)

### Attention aux fiches étrangères

La remise d'appareils électriques équipés de fiches étrangères (notamment fiches Schuko) est en principe interdite en Suisse car des parties conductrices risquent d'être touchées au moment où l'on essaie d'introduire la fiche dans la prise ou lors de fausses manipulations de la fiche. En outre, de telles fiches peuvent subir une surcharge en cours d'utilisation et déclencher ainsi un incendie. Il est recommandé aux



Rte d'Yverdon 3 | Tél. 024 459 25 75  
1445 Vuiteboeuf | Mail: laurent.bader@badermetaux.ch

**Spécialiste en gestion  
de déchets ferreux et non ferreux**

**Rachat de tout métaux  
(ferraille, cuivre, laiton, alu,  
inox, plomb, zinc)**

Prix sur demande.



**OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES**

**Les sols... notre passion**

Parquets bois véritable  
Stratifié - Ponçage  
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino  
Stores - Literie

**Vente à l'emporter ou pose par nos soins**

**www.solcreations.ch**

**021 887 74 30  
024 426 07 26**

consommatrices et aux consommateurs de refuser ces appareils au point de vente et d'en informer l'ESTI au moyen du formulaire de contact disponible à l'adresse [www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch).

**Des labels reconnus pour une sécurité accrue**  
Misez sur la qualité lors de l'achat. Le symbole S+ de l'ESTI est un label de conformité reconnu. En matière de sécurité des produits, les appareils répondent avec ce label à des exigences plus élevées que l'auto-déclaration des fabricants avec le symbole CE.

Toutefois, en principe, seuls les appareils électriques conformes aux règles reconnues de la technique sont autorisés sur le marché suisse. Les appareils ne doivent pas mettre en danger la santé et la sécurité des personnes, des animaux domestiques et des biens lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés de manière conforme.

Source: bfb-cipi.ch